



Bienvenue dans l'Infolettre, la nouvelle lettre bimestrielle d'information communale. Un format en colonnes avec une information concise pour aller à l'essentiel de l'actualité.

Informations municipales

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Du 1^{er} mars au 19 mars inclus, l'accueil de la mairie sera exceptionnellement fermé le jeudi matin.

Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

ALERTE CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les conditions météorologiques de cette mi-février vont déclencher, dès les prochains jours, les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de lutte efficaces sur les chenilles dans leur phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à utiliser un désherbeur thermique à gaz type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct. Il est important de limiter et baliser les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins. En effet, les atteintes chez les animaux domestiques peuvent être extrêmement graves voire fatales.

Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelques fois des cèdres.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

L'équipe de la FGDon reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.99.23.57.91 ou par mail fgdon35@fgdon35.fr.

PROLONGATION DU PORT DU MASQUE EN EXTERIEUR

Par arrêté préfectoral du 15 février 2021, le préfet d'Ille-et-Vilaine a prolongé l'obligation de port du masque en extérieur, pour tous les piétons de onze ans et plus, sur l'ensemble du territoire de l'Ille-et-Vilaine jusqu'au lundi 15 mars 2021 inclus.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

13 et 20 JUIN 2021

Les élections régionales et départementales se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021.

ATTENTION : pour des raisons d'organisation et avec accord de la Préfecture d'Ille et Vilaine, ces deux prochaines élections auront lieu à la SALLE « Les MOISSONS » (et non à la mairie).

Nous recherchons des personnes volontaires pour tenir les bureaux de vote ainsi que des scrutateurs.

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de vous faire connaître auprès des services de la mairie en envoyant un mail à mairie@chasnesurillet.fr ou au 02 99 55 22 79.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser **entre** la date de **ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant**. Le recensement citoyen est, en effet, une **démarche obligatoire** et indispensable **pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC)**.

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

Informations Communales

MEDIATHEQUE

Conformément aux décisions gouvernementales du 16 janvier 2021, la médiathèque adapte ses horaires d'ouverture jusqu'à nouvel ordre :

- Mardi 16h30-17h45
- Mercredi 10h-13h et 14h-17h45
- Vendredi 14h-17h45

En cas de difficultés pour vous déplacer à ces horaires, n'hésitez pas à nous en faire part par mail mediatheque@chasnesurillet.fr.

Informations Communautaires

VACCINATION COVID 19

UN NUMERO UNIQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Toutes les personnes âgées de 75 ans et plus et celles atteintes de pathologies à haut risque sont concernées par la vaccination. A partir du 14 février, de nouveaux créneaux seront progressivement ouverts dans les centres de vaccination pour des premières injections, les secondes injections des personnes déjà vaccinées étant par ailleurs garanties. Dans une volonté de simplification, un numéro de téléphone unique est mis en place.

A partir de ce lundi 1^{er} février, un numéro unique est mis en place pour informer sur la campagne de vaccination contre la Covid-19 dans le département et guider les différents publics dans la prise de rendez-vous : 0805 690 821.

Ce numéro vert (appels gratuits) fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Il remplace tous les numéros de téléphone des centres de vaccination du département.

En fonction des prochaines livraisons de vaccins allouées au département, de **nouveaux créneaux vont progressivement être ouverts pour la seconde quinzaine de février**. Il sera alors à nouveau possible de prendre rendez-vous sur la plateforme www.doctolib.fr/

Le centre de vaccination de Liffré ouvrira ses portes le 23 février 2021. Aucun rendez-vous ne sera pris sur place.

PERMANENCES DE CONSEILS EN RENOVATION ENERGETIQUE A LIFFRE

Avec le concours de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) met

en place un service de proximité dont l'objectif est de vous apporter **un conseil neutre et gratuit de premier niveau dans votre souhait de rénovation énergétique de votre logement**. Les conseillers, membres du réseau national FAIRE et du réseau régional RénovHabitat Bretagne, peuvent répondre à vos questions concernant la rénovation de votre logement, vous aider dans la réalisation de vos bilans de consommation énergétique, trouver des solutions techniques de rénovation adaptées à vos besoins et identifier les aides financières auxquelles vous pourriez être éligibles.

Permanences sur rendez-vous, en appelant le standard téléphonique de l'ALEC au 02 99 35 23 50 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; ou par email à infoenergie@alec-rennes.org.

Les conseillers de l'ALEC reçoivent ensuite sur rendez-vous pendant les permanences organisées à Liffré, La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier et ouvertes aux habitants des 9 communes du territoire.

Plus d'information sur les services de l'Alec : <https://www.alec-rennes.org/>

Ce nouveau service s'inscrit dans le projet de territoire de Liffré-Cormier Communauté et ses documents stratégiques en matière d'habitat et de transition énergétique et climatique.

Agenda

23 février 2021

Ouverture du centre de vaccination de Liffré

Exclusivement sur rendez vous

Tél : 0805 690 821

3 – 4 – 5 Mars 2021

Forum Job d'été au Point Accueil Emploi de Liffré

sur rendez vous au 02 99 68 31 31

Du 1^{er} au 19 mars 2021 inclus

Fermeture exceptionnelle de la mairie

Les jeudis

20 mars 2021

**Portes ouvertes au nouveau restaurant solaire
de 9h30 à 12h00**

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30

Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00

Samedi (semaines paires) : 9h00 – 12h00

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous



02.99.55.22.79

mairie@chasnesurillet.fr
www.chasnesurillet.fr